

COMMANDE MAJEURE DE ROUSSILLON

Chapitre du Vendredi 10 Juin 1966

Sont présents : MM. ALDUY, CAILLENS, PONT, JAMMES, CASTELL, AMANRICH, BRUNEAU,
NADAL, BAILLAT. ESTIRACH

Excusés : MM. MOULINES, L. BAIXAS, MITJAVILE

MM. J. BAISSAS et R. BLANQUIER représentent ce jour même la
Commende Majeure au Grand Fénétra de TOULOUSE.

ORDRE DU JOUR

1° - Compte rendu du Ier chapitre constitutionnel de la Fédération
Internationale des Confréries Bachiques

2° - Préparation de la réception des Commendataires Honoraires

3° - Questions diverses

Présidence : M. BAILLAT, Grand Maître

Monsieur BAILLAT dit son plaisir de retrouver ici les membres de notre
confrérie qui a déjà manifesté son activité en participant à Reims au Ier Cha-
pitre Constitutionnel de la Fédération Internationale des Confréries Bachiques
et y remporté un succès d'estime particulier.

Il regrette particulièrement l'absence de Monsieur MITJAVILE qui,
souffrant, n'a pu assister à cette réunion alors qu'il n'a cessé d'œuvrer pour
notre Confrérie depuis sa reconstitution.

Il donne ensuite la parole à Monsieur ESTIRACH, qui avec MM. JAMMES,
H. BAISSAS, et R. BLANQUIER, ont représenté notre confrérie à Reims les 14 et
15 Mai 1966.

Monsieur ESTIRACH rappelle que c'était la première sortie officielle
de notre Confrérie et que nous avons reçu un accueil confraternel particulière-
ment chaleureux. Nous avons notamment pèfilé dans REIMS et nous avons été reçus
dans la Grande Salle d'Honneur de la Mairie.

En ce qui concerne les travaux, nous avons demandé que le congrès de
1974 se tienne à Perpignan pour le 600ème anniversaire de notre constitution.

Il est aussi apparu que la Fédération Internationale n'était pas par-
ticulièrement prospère sur le plan financier. Mais le plus remarquable fut un
discours du Président PORTMANN exaltant les qualités du vin.

Nous avons déjà demandé à l'ordre des Coteaux le texte du Discours mais
il vient de paraître dans la "Journée Vinicole". Il convient que tout le monde
puisse en prendre connaissance, il faut donc qu'il soit inséré dans l'AGRI.

.../...

Discussion générale :

Il est décidé de demander à l'Agri de faire un tirage à part de 1000 exemplaires du discours, et un tirage supplémentaire de 1000 du journal lui même.

Monsieur PONTAYANT demandé que le tirage à part soit effectué sur un papier de meilleure qualité, ce sera fait dans la mesure du possible. Les quatre pages devant contenir le discours seront agrémentées de 4 photos, le discours lui-même sera précédé d'un article d'introduction du Docteur BAILLAT

Monsieur BRUNEAU indique qu'une charge supplémentaire de 500 F (moitié C.R.C.A.M. des Pyrénées-Orientales et Comité de Propagande) devrait être suffisante dans la mesure où l'on veut un tirage sur papier soigné et l'emploi de la couleur. Monsieur BRUNEAU qui a déjà recueilli l'accord de Monsieur ROUS de la Centrale, demande de bien vouloir chercher des bases plus larges de financement.

L'effort financier consenti dans ce cadre se répartirait ainsi :

Caisse de crédit	500 F
Comité de Propagande	250 F
Comité de la Foire Exposition	<u>250 F</u>
TOTAL	<u>1000 F</u>

Monsieur ALMY propose que des exemplaires soient distribués par des hôtesses à la Foire Exposition qui va ouvrir ses portes.

II - PREPARATION DE LA RECEPTION DES COMENDATAIRES HONORAIRES

Monsieur ESTIRACH : il faut comprendre que si nous avons reconstitué une confrérie ce n'est pas par goût du déguisement mais pour faire de la propagande économique.

Lorsque nous défilerons dans PERPIGNAN, il faut que l'on nous prenne au sérieux comme ce fut le cas à REIMS.

C'est pour cela que le concours des élus de notre département nous est particulièrement précieux.

En ce qui concerne notre costume, il nous a valu d'être remarqué à REIMS pour notre sérieux. En fait il est sévère et même trop sévère. De nos la capuche nous fait ressembler à des Bénédictins.

Docteur BAILLAT : La capuche est traditionnelle

Il est donc décidé que MM. LAVAGNE, MITJAVILE, BAILLAT et BRUNEAU formeront avec les membres ayant déjà le costume, une commission destinée à mettre une petite note d'agrément dans celui-ci : Monsieur BRUNEAU en assurera le secrétariat.

En ce qui concerne la réception des Comendataires Honoraires, Monsieur BRUNEAU rappelle qu'il s'agit déjà de MM. :

- LAVAGNE
- LONG Directeur I.V.C.C.
- CABANEL (Contribution Indirectes)
- PISANI (Répression des Fraudes)
- VATRON
- SANNAC

.../...

- VIE
- BOURDANOVE Directeur des Contribution Indirectes
- FRAPSANCE Haut responsable des Contribution Indirectes à l'échelon de l'Administration Centrale
- CORREZE son adjoint
- FOULOT Directeur Régional des Impôts

Le Chapitre décide, de surcroît d'élever à la dignité de Commandataire honoraires

MM. LAJOTTE, Chef de Bureau
COMPAN Directeur Régional des Douanes

Monsieur BURNEAU donne lecture de la lettre en date du 10 Juin de la coopérative de TROUILLAS.

Celle-ci a décidé le principe de la création d'une Communauté Cellière elle espère, par ailleurs, que la Commende Majeure lui apportera son appui pour la fête du vin qui doit avoir lieu le 17 Juillet à TROUILLAS.

La constitution de la Coopérative de trouillas en communauté cellière est acceptée à l'unanimité.

MM. ESTIRACH et MITJAVILE sont chargés de prendre contact avec la cave coopérative de TROUILLAS pour étudier :

- La possibilité de tenir notre chapitre à l'occasion de la fête projetée à TROUILLAS,

- à défaut, les conditions de notre participation à la constitution de cette communauté cellière.

Sur ce point une discussion s'engage, elle conclut à l'impossibilité de participer à toutes les fêtes locales. Par contre, il est décidé que la "Commende Majeure" participera à toutes les constitutions de communauté cellière.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole la séance est levée à 12 H.
